

Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales (liste indicative d'informations à fournir)

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision , DP ou DUP...)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Révision	PLU communal	Saint Nizier de Fornas

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi

Date de débat du PADD	20 Décembre 2018
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	Octobre 2019

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	Saint Etienne Métropole
Courriel	Dominique DESHAYES, chargée de mission planification SEM « dominique.deshayes@saint-etienne-metropole.fr »

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Saint Nizier de Fornas
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	669 habitants (2015)
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	/
Superficie du territoire	15.88 km ²

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? *Annexe : la délibération engageant la procédure*

- Permettre la construction de logements au bourg
- Etudier la possibilité d'autoriser certaines activités de loisirs en zone naturelle
- Maitriser le développement urbain afin de répondre aux besoins en logements
- Tenir compte des problématiques agricoles dans les choix de développement
- Identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel et favoriser la qualité architecturale
- Prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales (eau, déchets, transports, qualité de l'air)
- Maintenir le commerce de proximité en centre bourg
- Conforter les activités économiques locales

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU

Axe 1 : Affirmer un développement durable et cohérent du territoire

Axe 2 : Valoriser la vie locale et l'attractivité du territoire

Axe 3 : Préserver le cadre de vie rural du territoire

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint

La commune recentre le développement à l'échelle du village et limite le développement du secteur d'Augel : pour cela, elle maintient la zone Ua sur le centre bourg avec un secteur de développement en continuité de l'existant, et une zone Uh sur le hameau d'Augel avec une délimitation au plus près du bâti existant (pas d'extension, uniquement dents creuses). L'intégralité des autres hameaux sont reclassés en zone agricoles ou naturelles (suppression des zones U, AU et Nh) avec uniquement l'autorisation de faire évoluer les constructions existantes (extension, annexes)

La commune maintient la zone d'activités de Tabaza avec un zonage Ue dont la délimitation est réduite à l'emprise des activités existantes : la zone AU d'extension est supprimée.

La commune souhaite mieux protéger les éléments constitutifs de la trame verte et bleue par des outils réglementaires adaptés (zone indicée Co inconstructible pour les corridors forestiers et bocagers, protection des zones humides et ripisylves au titre du L151-23, ...)

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

La commune n'étant pas couverte par un SCoT opposable à l'heure actuelle, un dossier de dérogation sera réalisé auprès de la CDPENAF et du SCoT Sud Loire.

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	Oui
- les dispositions de la loi Littoral (<i>3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy</i>) ?	Non
- une <u>DTA</u> ou <u>DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	Non
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	Non (SCoT non opposable)
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE</u> ou <u>SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Loire Bretagne SAGE Loire en Rhône Alpes

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

PLU en vigueur (approuvé en Mars 2010) non soumis à évaluation environnementale

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

<p>Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recentrer l'urbanisation Sur le village - Renforcer la structure bâtie dans l'enveloppe urbaine existante ; - Limiter le développement du secteur pavillonnaire d'Augel, en continuité avec Saint Bonnet le Château - Préserver la structure historique et la qualité architecturale des hameaux anciens - Engager la diversification de l'offre de logements pour fluidifier les parcours résidentiels sur la commune. - Ne pas permettre la densification et l'extension des autres hameaux et écarts - Affirmer des limites franches à l'urbanisation sur les secteurs à enjeux agricoles et paysagers majeurs : <ul style="list-style-type: none"> o Au Nord et au sud du bourg : préservation des sites d'exploitations agricoles existants o A l'est : protection des meilleures terres agricoles proches du bourg + maintien de la qualité de l'entrée de ville + nuisances sonores liées à la proximité de la salle des fêtes - Ne prélever sur les espaces agri-naturels, que les surfaces nécessaires aux besoins de développement qui ne peuvent pas être satisfaits dans le tissu urbain existant - Pour les opérations d'habitat, favoriser des formes bâties et des densités qui répondent à la fois aux enjeux de qualité résidentielle, d'économie foncière, et d'insertion dans le paysage urbain
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>Durant les 10 dernières années une augmentation de 0.9% de la population. ¾ des logements ont été produits au sein du tissu bâti, sans consommation d'espaces.</p>
<p>Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>La commune respecte les objectifs de logements fixés par le projet de PLHn°3 de Saint Etienne Métropole (1.5 logements/an) ainsi que la densité préconisée par le SCoT Sud Loire pour une commune rurale (15 logements par ha)</p>

Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :	
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	Après analyse des disponibilités foncières dans le tissu urbain constitué, les besoins recensés représentent environ 6700ha soit 10 logements (en cohérence avec les objectifs du PLH3 et du SCoT)
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?	<p>Une analyse des capacités de densification du tissu urbain a été menée à l'échelle du bourg et du hameau d'Augel.</p> <p>Dans le bourg, les possibilités sont très limitées du fait de la présence de deux sièges d'exploitation agricoles au nord et au sud-est du bourg, que la commune souhaite préserver (périmètre de 100m). La commune porte également un projet de rénovation d'une habitation vacante dans le centre bourg.</p> <p>Dans le hameau d'Augel, trois parcelles non bâties en dents creuses et deux permis de construire déposés ont été décomptés des capacités.</p>
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).	<p>Un secteur de développement a été privilégié au sud-ouest du bourg, en continuité du bourg et du hameau du Pont. Il se situe sur un espace agricole cultivé, mais permet de ne pas impacter les deux sièges d'exploitation existants au nord et à l'Est du bourg.</p> <p>Une analyse fine des impacts agricoles a été menée suite à un échange spécifique avec l'exploitant: impacts très limités en termes quantitatif (0.6% de la surface totale de l'exploitation) et qualitatif (faible valeur agronomique, espace de fonctionnement situé au nord du bourg à côté du siège d'exploitation)</p>

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?		X	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		X	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		X	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?	X		ZNIEFF Tunnel ferroviaire de Saint Bonnet le Château au Nord Ouest de la commune, à proximité de la zone d'activité de Tabaza La commune protège strictement cette ZNIEFF par un zonage NCo inconstructible, et ne souhaite pas étendre le périmètre de la zone d'activités (périmètre réduit au site existant).
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?		X	
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	X		Zones humides de plus d'1ha issue de l'inventaire départemental + complété par une étude agricole et environnementale spécifique mandatée par Saint Etienne Métropole restituée en juillet 2018. L'étude a permis de traiter finement les enjeux agricoles et environnementaux. Des enquêtes de terrains et des réunions avec les agriculteurs ont été menées. L'étude complète sera intégrée au PLU.

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique...) ?	X		Deux monuments historiques classés: Eglise du bourg et Croix de Chazols
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		X	

4.4. Ressource en eau

Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Captages :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau			
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		X	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		X	
Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	x		La commune est adhérente au Syndicat Mixte du Haut forez qui dispose des interconnexions de sécurisation nécessaires pour assurer la continuité de son alimentation en eau et la défense incendie.
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		x	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		x	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	X		La commune dispose de 4 petites stations de traitement stations de traitement des eaux usées (lagunage au bourg, filtre roseaux , filtre à sable notamment) qui permettent de répondre en capacité aux besoins d exprimés dans le projet de PLU

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		X	

4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Anciens sites industriels et activités de services (<i>base de données BASIAS</i>) ?		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	X		Risque de mouvements de terrain (gonflement/retrait des argiles : aléa faible) Risque tempête Risque feux de forêt Risque Radon
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	

4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

En annexe : l'Etude agricole et environnementale, mandatée par SEM qui comprend un état des lieux complet et des préconisations intégrées dans le projet de PLU

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------

6. Annexes (*rappel*)

	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>